

# VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?



## TROUVER UN LOGEMENT ET/OU

### DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE



- **Différentes solutions locatives** existent pour répondre à tous les besoins : les logements sociaux et intermédiaires, accessibles depuis la plateforme **al-in.fr**, les logements temporaires...



- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et facilite ainsi votre accès au logement privé.



- **L'AVANCE LOCA-PASS®**, un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.



- **L'AIDE MOBILI-JEUNE®**, si vous êtes alternant, une **subvention jusqu'à 100 € par mois** pour alléger votre loyer.



## ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Un prêt accession<sup>(1)</sup>** pour aider à la **construction ou l'acquisition d'un logement neuf** (à titre de résidence principale) ou à **toute acquisition en accession sociale**.



Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**



## FINANCER DES TRAVAUX

- **Un prêt travaux** pour financer des travaux dans votre résidence principale (rénovation, adaptation handicap ...).
- **Un prêt agrandissement** pour augmenter la surface habitable de votre logement.



## INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Le programme Action Cœur de Ville<sup>(2)</sup>**, des **financements attractifs** pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville.
- **L'offre complète et sécurisée Louer pour l'Emploi<sup>(2)</sup>**, des financements pour rénover votre bien et des aides pour le louer sereinement.
- **La garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.



## FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

**Le service accompagnement social**, en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement. **Personnalisé, confidentiel et gratuit**, ce service propose des **solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

<sup>(1)</sup>L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

<sup>(2)</sup>Services disponibles uniquement dans certaines régions. AVANCE LOCA-PASS®, Visale et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

**0970 800 800**

De 9h à 18h, du lundi au vendredi  
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

**actionlogement.fr**

**ActionLogement**  
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

